

**COMMUNE DE JAILLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2015**

Présents : Tous les conseillers municipaux présents  
A été nommée secrétaire: Aurore DAUCHELLE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 00

**Résolution 1 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA MONTEE EN DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2H**

Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant n°1 à la convention pour la montée en débit sur le territoire de la CC2H concernant les coûts supportés par les communes pour la pose de l'armoire soit 45 724 € HT pour la commune de Jaillon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention, et autorise le Maire à signer l'avenant

**Résolution 2 : TRAVAUX DE TOILETTES HANDICAPES POUR L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de rendre les toilettes de l'école accessible aux personnes handicapés, que le montant estimatif des travaux est de 52 801 € HT et qu'il convient de lancer un marché à procédure adaptée afin de réaliser ces travaux pendant les vacances d'été 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de lancer le marché à procédure adaptée pour les travaux d'accessibilité des WC de l'école aux handicapés
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché
- Précise que les crédits seront inscrits au BP 2015

**Résolution 3 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA PARCELLE ZA 47**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise RSTP pour un montant HT de 2 994.5 € pour le raccordement en eau potable et au réseau d'assainissement de la parcelle ZA 47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à commander les travaux de raccordement de la parcelle ZA 47 pour un montant HT de 2 994.50
- Précise que les crédits seront inscrits au BP 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement

**Résolution 4 : CONVENTION DE PARTENARIAT COLLECTIVITES**

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de convention de partenariat collectivités « espaces naturels sensibles » entre la CC2H, la commune de Jaillon, la commune de Villey-Saint-Etienne et le département de Meurthe et Moselle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat collectivités

**Divers :**

- ✓ Les comptes-rendus de réunion de conseil municipal ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres dès le mois d'avril 2015. Vous pouvez en prendre connaissance soit :
  - par mail en faisant la demande à la mairie à l'adresse [mairiedejailon@wanadoo.fr](mailto:mairiedejailon@wanadoo.fr) en indiquant votre adresse mail.
  - sur le site internet de la mairie à la rubrique « *Vie municipale / Comptes Rendus* »
  - par affichage à l'emplacement de la mairie réservé à cet effet.
  - et enfin pour les personnes à mobilité réduite, qui n'ont pas internet et qui désirent les recevoir, en faisant la demande en mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone au 03.83.62.95.62.
- ✓ Le site internet de la mairie est créé. Il est en cours de test et de réglage. Vous pouvez dès à présent y accéder en tapant l'adresse ci-dessous dans votre navigateur, n'hésitez pas à nous soumettre vos remarques et suggestions par mail à [mairiedejailon@wanadoo.fr](mailto:mairiedejailon@wanadoo.fr).

<http://mairie-jaillon.fr/>